

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°18/2025

Séance du 12 juin 2025 - 9h30

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 2 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Margarita SOLA, Richard GUERIT
Région Nouvelle Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Contexte

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président.

Le compte de gestion de l'année N doit être transmis au comité syndical au plus tard le 1er juin de l'année N+1. Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif.

Les principes budgétaires qui régissent le compte administratif sont identiques à ceux du budget primitif : Annualité, unité, universalité et équilibre.

Le compte de gestion de l'année 2024 se synthétise de la façon suivante :

AR Prefecture017-251710398-20250612-2025JUIN006-DE
Reçu le 18/06/2025

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisation	20 368,29 €	36 286,11 €	1 627 926,00 €	1 659 702,52 €
Réalisation de l'exercice	15 917,82 €		31 776,52 €	
Résultats antérieurs	18 942,79 €		47 614,35 €	
Résultats cumulés	34 860,60 €		79 390,87 €	

Décision du comité syndical

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adopter le compte de gestion 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

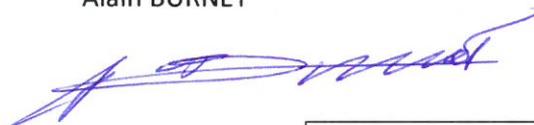
Votes :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIENLe Secrétaire de Séance,
Alain BURNET**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**Sous le N° 017-251710398-2025 _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2025